

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	27 (1955)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	Une école de plein air modèle
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-124425">https://doi.org/10.5169/seals-124425</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

social en vigueur (allocation de vieillesse) se pose également le problème tout particulier du logement pour ce groupe d'âge. C'est cet aspect que nous nous proposons de traiter aujourd'hui.

Le touriste qui se rend aux Pays-Bas en voyage organisé visite presque toujours, dans le vieux centre des villes, les «hofjes» : bénigages, lieu de retraite pour personnes âgées. Franchissant une porte, on pénètre dans un enclos cerné de maisons pittoresques et où le temps semble s'être arrêté. Au centre s'éploie une pelouse de gazon égayée de fleurs que traversent ceux qui se rendent à leur tâche quotidienne, tandis que, derrière les rideaux des demeures, se distingue, là et là, quelque silhouette humaine.

Les «hofjes» datent des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Ils ont été fondés par les riches bourgeois de l'époque qui, délivrant les vieillards du souci de payer un loyer, et leur fournissant en outre des vivres *in natura*, leur assuraient ainsi une fin de vie convenable. Mesure sociale qui, pour modeste qu'elle puisse paraître à nos yeux modernes, n'en représentait pas moins, pour l'époque, un phénomène unique en son genre. A côté d'intentions charitables, des motifs religieux jouaient souvent aussi leur rôle dans l'esprit des généreux donateurs. Et on leur pardonnera volontiers la petite satisfaction vaniteuse d'avoir pensé à donner leur nom à ces hospices, en considération de l'efficace bienfaisance dont ils témoignaient en la circonstance. Divers de ces noms sont parvenus jusqu'à nous. C'est ainsi que, dans les vieilles villes néerlandaises, on peut jeter un coup d'œil furtif dans la cour de Maria Tams, la cour de M. Cornelis Cinek, la cour de Nienwkoop, etc...

Les plus anciennes de ces cours sont celles que l'on découvre avec le plus de difficulté, cachées qu'elles sont au sein de l'agglomération urbaine. Ce n'est qu'ultérieurement, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, que les riches donateurs, avec plus d'ostentation que leurs devanciers, affichèrent leur bienfaisance en construisant «sur la rue» : et c'est de cette époque que datent les portes d'entrée imposantes, abondamment sculptées et ornées de maximes, que l'on trouve encore dans les vieilles villes de Hollande.

A partir de 1800 et en même temps que diminuait la richesse du pays, la générosité et la charité bourgeoises allaient s'amenuisant. Les administrations des églises s'efforçaient de sauver les vieillards de la misère et mettaient en œuvre d'autres moyens pour atteindre ce but. D'importants hospices furent construits au XIX<sup>e</sup> siècle, sombres édifices dans le style de l'époque, où n'était réservé que peu de place à la vie individuelle des habitants. Cependant, les mesures prises par les églises se révélèrent efficaces et pratiques : les vieillards avaient un toit et n'étaient pas abandonnés.

A son tour, cette époque est maintenant révolue et, avec l'évolution des idées sociales, le secours apporté aux gens âgés s'est développé dans un sens moderne. Voici quelques chiffres témoignant de cette évolution :

En 1950, sur les 771 000 Néerlandais et Néerlandaises de plus de 65 ans, 65 % vivaient chez eux, 13 % chez leurs enfants ou d'autres membres de la famille, 3 % dans une famille étrangère, 13 % vivaient seuls et 6 % dans des hospices ou autres établissements spéciaux.

Quant au logement, reproduisons ici quelques conclusions du rapport établi ces années dernières par une commission mixte composée de représentants gouvernementaux et d'organisations privées :

« Les personnes âgées devraient pouvoir demeurer le plus longtemps possible dans le quartier même qui représente en quelque sorte leur «milieu naturel» ;

» Il convient d'éviter une forte concentration de personnes âgées dans les grands ensembles d'immeubles ou dans de vastes édifices ;

» A l'intention des personnes valides, la construction s'impose de logements particuliers adaptés aux besoins spécifiques de leurs occupants ;

» La capacité des maisons de retraite ne doit pas dépasser 50 à 75 personnes. »

Ces principes sont maintenant généralement appliqués, comme on peut le constater en visitant les quartiers modernes des villes néerlandaises.

Les pouvoirs publics subventionnent les différentes formes de construction, à concurrence de la moitié environ. L'Etat accorde en outre son aide sous d'autres formes : par exemple, durant cinquante ans, une contribution de 50 florins par an par appartement ou logement indépendant, pour frais d'exploitation, si toutefois cette exploitation s'effectue sur une base non lucrative. Les municipalités fournissent une contribution d'un montant égal. De ce fait, les loyers peuvent être maintenus à un niveau assez bas : 5 florins par semaine pour les nouvelles maisons indépendantes, c'est-à-dire la moitié environ du prix normal de maisons construites avec subvention de l'Etat. Rappelons à cet égard qu'aux Pays-Bas, dans une ville, un loyer égal à 10 % du salaire est normal, comme il l'est, à la campagne, avec 6 %.

Dans un délai prévisible, les hospices datant du XIX<sup>e</sup> siècle et les vieilles «hofjes» – et encore que celles-ci soient dotées des différentes commodités du confort moderne – n'abriteront plus de vieillards. Mais ils ne seront pas désertés pour autant, et il est digne de remarquer que les artistes néerlandais ne laissent guère passer l'occasion d'occuper toute place laissée vacante dans l'une de ces maisonnettes pittoresques, véritables oasis de silence et de paix au cœur des villes tumultueuses.

(*La Journée du Bâtiment.*)

## UNE ÉCOLE DE PLEIN AIR MODÈLE

Au cours du voyage d'études qui a conduit nombre de travailleurs sociaux romands, l'an dernier, à travers la Hollande, les visiteurs ont eu l'occasion de remarquer une réalisation particulièrement intéressante, celle de l'école de plein air d'Amsterdam, réservée aux enfants déficients physiques.

Située dans un quartier d'Amsterdam et entourée d'un petit parc, cette école est remarquablement installée et construite de façon que l'enfant asthmati-

tique (50 à 60 % des cas), chétif ou nerveux qui la fréquente, jouisse dans les meilleures conditions possibles de soins d'hygiène, du plein air et du soleil.

Les enfants restent tout le jour à l'école, de 8 h. 30 à 17 h. ; ils déjeunent en arrivant. De 13 h. 30 à 15 h. ils font la sieste. Par beau temps, ils sont toujours dehors. Le matériel de classe, très léger, peut être transporté facilement. Les lits de camp pour la sieste, bien conçus, sont aussi en tube léger avec des pieds

mobiles fixés par une goupille. On peut ainsi les empiler sans perdre de place. La toile passe par-dessus les bords et se trouve repliée dessous, fixée par une cordelette passant dans les œillets : système pratique à recommander.

Les classes sont conçues de sorte que la paroi vitrée puisse s'ouvrir sans qu'il pleuve à l'intérieur. Ce sont des portes-fenêtres placées un peu en retrait. La partie supérieure de la paroi est constituée par des carreaux mobiles permettant une aération efficace, étudiée de façon que les élèves ne soient jamais exposés à l'air froid. Toutes les classes s'ouvrent sur une terrasse dallée, de plain-pied. L'école, construite il y a une vingtaine d'années, pour le but que l'on se proposait à l'époque, est encore très moderne. Tout y est propre et en bon état. La salle de gymnastique, fort bien aménagée, possède tous les agrès indispensables. Elle

sert de salle de sieste lorsque le temps est trop mauvais pour sortir.

La salle de douches avec ses planelles jusqu'à 2 m. 50 de hauteur, ses tapis de caoutchouc, est aérée par une verrière. Deux séchoirs pour les linges peuvent être montés au plafond par un système de cordage et de pouliques. Deux vestiaires attenants servent de salles de mensurations, de pesage. Le médecin vient chaque semaine examiner les enfants.

Le programme est celui des écoles ordinaires. La nourriture est fournie par un centre qui approvisionne diverses écoles, et qui est aussi à la disposition des étudiants de l'Université. La teneur de la nourriture en vitamines est sans cesse contrôlée.

L'impression que donne cette école est excellente, tout a été pensé avant d'être réalisé. (D'après *Information au Service du Travail social.*)

## L'HABITAT EN POLOGNE

*Par le Dr J. Gorynski, directeur en chef de l'établissement des cités ouvrières*

La comparaison des conditions d'habitat dans la Pologne d'avant guerre avec celles des autres pays européens montre que la Pologne faisait partie des pays arriérés, tant au point de vue du nombre des logements que de leur équipement.

En effet, le développement impétueux de grandes villes, consécutif à l'introduction de machines dans l'industrie, a eu lieu en Pologne bien plus tard que dans les pays de l'ouest européen et dans des conditions spécifiques, dues au partage de la Pologne par ses trois voisins.

La politique économique des pays occupants accueillait la Pologne à l'état d'un pays semi-colonial, fournisseur de matières premières et de produits semi-fabriqués. Seules étaient développées les branches d'industrie dont on ne craignait pas la concurrence.

Les pays régnants étaient intéressés à maintenir le niveau de vie de la population polonaise aussi bien citadine que rurale à un niveau très bas, ce qui leur assurait le bon marché des marchandises livrées.

Ces faits ont laissé leur empreinte sur l'habitat et les aménagements des villes.

Entre 1870 et 1920 la population a augmenté de deux fois et demie dans des conditions décrites plus haut. Ajoutons les destructions d'immeubles au cours de la première guerre mondiale, l'absence d'un plan d'amélioration des conditions d'habitat entre les deux guerres, pour comprendre l'état retardataire des villes polonaises.

D'après le recensement de 1931, le nombre de personnes par pièce d'habitation était deux fois plus élevé qu'en Angleterre, Hollande ou Allemagne.

La population ouvrière habitait dans des logements d'une seule pièce ; ceux-ci constituaient d'ailleurs les trois quarts du nombre total de logements urbains ; ce nombre calculé par rapport à l'ensemble de logements dans le pays était seize fois plus élevé qu'en Angleterre et trois fois et demi plus élevé qu'en Allemagne. Ces logements se trouvaient pour la plupart dans des maisons mal entretenues, souvent en bois. A peine 45 % des maisons étaient en briques. Plus de 55 % étaient dépourvues d'aménagements quelconques.

La densité moyenne par pièce d'habitation était de quatre personnes. La densité d'habitation du faible

pourcentage de logements de quatre pièces et davantage était comparable à celle des autres pays européens. C'étaient des appartements des classes aisées (1,1 personne par chambre).

L'activité de l'Etat et des municipalités dans la période d'entre les deux guerres n'a pas contribué à changer sensiblement les conditions d'habitat. Les quelques subventions accordées aux coopératives d'habitation ont permis une légère amélioration en faveur d'une partie mieux rétribuée de la petite bourgeoisie et des professions libérales. Quant aux constructions pour ouvriers, dont s'est chargée la Société des cités ouvrières, elle a fourni dans l'entre-deux-guerres à peine 18 000 pièces d'habitation.

La deuxième guerre mondiale a diminué le fonds de logements en Pologne, dans ses frontières actuelles, d'environ 3 millions de pièces qui ont été entièrement ou partiellement détruites. Restaient utilisables environ 4,3 millions de pièces d'habitation. A la campagne, 2 millions de bâtiments avaient été détruits.

Dès 1945, pendant que la guerre durait encore, les pouvoirs publics ont procédé à une réparation urgente des logements endommagés, ont fourni une aide en matériel et en crédits aux propriétaires et locataires.

Une législation nouvelle permettait aux locataires, en l'absence du propriétaire, de procéder à l'aménagement des maisons, en échange de quoi ils obtenaient le droit d'utiliser les locaux aménagés. C'était une mesure indispensable par suite de l'extermination et de la déportation de plusieurs millions d'habitants. Des règlements spéciaux établissaient une répartition judicieuse des logements utilisables.

Ces mesures ont permis de faire face à la question de l'habitat, devenue extrêmement difficile à résoudre après la fin des hostilités.

Au cours du plan de trois ans (1947-1949), l'Etat a prévu des investissements extrêmement importants dans le bâtiment.

Malgré les destructions causées par la guerre, malgré les mesures provisoires des années 1945-1947, un certain ordre a été établi dans l'habitat, grâce à l'intervention planifiée de l'Etat.